Fiche de Constatations de Visite d'Inspection

DREAL BOURGOGNE

Unité territoriale : Saône et Loire **Subdivision :** Mâcon

Nom(s) du ou des inspecteurs : Nahima BOULEBBINA

Date de la lettre d'annonce de l'inspection: 4 novembre 2011 **Date de l'inspection :** 21 novembre 2011

Type d'inspection :

☒ approfondie	ou	☐ courante	ou	☐ rapide	
☐ inopinée	ou	☒ non inopinée			
☒ planifiée	ou	☐ circonstancielle			

Motif de la planification : Plan pluriannuel de visite d'inspection

Société : SAINT GOBAIN EMBALLAGES
Commune : CHALON SUR SAONE
Activité : Fabrication et travail du verre

Régime : A

Priorité : Nationale

Liste des installations inspectées : Ensemble des installations

Thèmes : rejets atmosphériques (valeurs limites d'émissions et installation de traitement des polluants) et rejets aqueux (point de rejet EU1)

Référentiels de l'inspection :

- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 5 novembre 2002 modifié par l'arrêté préfectoral n° 07-00127 du 19 janvier 2007 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire du n° 10-04469 du 21 octobre 2010 ;
- Arrêté préfectoral de mise en demeure n° 10-04382 du 18 octobre 2010 ;
- Arrêté ministériel du 12 mars 2003.

Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :

- M. GALAND Guy, Directeur du site de Chalon sur Saône
- M. CARMILLET Stéphane, Responsable environnement

Principales constatations effectuées :

Durant l'année 2011, plusieurs améliorations ont été mises en place sur le site. Le four n° 1 est passé entièrement au gaz et le recyclage des poussières de l'électrofiltre a été instauré. Les réglages engendrés par ces modifications ont entrainés ponctuellement des dépassements des valeurs seuils en poussières, oxydes de soufre et oxydes d'azote.

La température du point de rejet EU1 est suivi en continu et à partir du mois d'avril 2012, le débit pourra également être suivi.

Concernant l'adaptabilité du fossé récepteur au volume d'eau rejeté en cas de fonctionnement en mode dégradé, l'exploitant a opté pour une solution lui permettant de contenir les eaux à l'intérieur du site. Les études sont toujours en cours quant au choix de la configuration du bassin de rétention.

L'ensemble des non-conformités et observations figurent dans le tableau des constats.

Conclusions ou suites envisagées :

Courrier à l'exploitant

Liste des documents établis suite à la visite :

Rapport d'inspection (Fiche de constats de visite d'inspection et Tableau des constats)

Courrier à l'exploitant

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
A Mâcon, le 26 mars 2012	A Mâcon, le 26 mars 2012	A Mâcon, le 28 mars 2012
L'inspecteur des installations classées	Le Chef de Subdivision	Le Responsable de l'unité territoriale de Saône-et-Loire
Original signé	Original signé	Original signé
Nahima BOULEBBINA	Nicolas GUERIN	Patrice CHEMIN